

**Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage**

Lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU2-71-2026 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 afin de hausser, dans la zone R-189, le nombre de logements d'une habitation multifamiliale**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2026 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet d'augmenter de 36 à 38 le nombre de logements autorisés dans une habitation multifamiliale située dans la zone R-189 illustrée plus bas.



Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 5 février 2026

Mélanie Messier, assistante-greffière